



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. 0010_Brio_18_2013-06-03

- Code d'identification unique du produit type: **EN 15283-2 – GF-W1**
- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: **Knauf Brio 18 mm**
- Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Plaques de plâtre fibrées pour usage en bâtiments
- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
Knauf Gips KG, Am Bahnhof 7, D-97346 Iphofen, Allemagne
Tel. +499323 31-0, Fax: +499323 31-277, e-mail: Zentrale@Knauf.de
- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **Système 3**
- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: **Holzforschung München (NB-no. 0797) a réalisé l'essai du reaction au feu et a délivré: Classe A1 (Rapport de classification no. B11152).**
Essais de type initiaux du produit et contrôle de la production en usine par le fabricant.

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au cisaillement - $\uparrow\downarrow$	NPD	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Réaction au feu - R2F	A1	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Coefficient de résistance au passage de la vapeur d'eau - μ	10/4 (EN ISO 10456)	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Conductivité thermique - λ	0,25 W/(m*K) (EN ISO 10456)	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Résistance à la flexion - F	passee	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Substances dangereuses - DS	NPD	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Isolation acoustique contre les bruits aériens - R	Voir la documentation du fabricant www.knauf.de	EN 15283-2:2008+A1:2009-08
Absorption acoustique - α		
Résistance aux chocs - $\rightarrow I$		

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit: **Non concerné**

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:
ppa. Dr. Markus Biebl
(Directeur Recherche & Développement Knauf Group)

Iphofen, 2013-06-03



(signature)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Brio**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Panneau de plâtre armé de fibres**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Knauf Gips KG

Postfach 10

97343 Iphofen

Germany

Tel +49 (0)9323/31-0

Fax +49 (0)9323/31-277

Service chargé des renseignements:

Service de renseignements techniques

Tel +49 (0)9001/31-1000 (voir point 16)

E-mail Knauf-Direkt@Knauf.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Service de consultation en cas d'empoisonnement et toxicologie embryonnaire, Berlin

Tel +49 (0)30-19240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:** néant**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Plaque de plâtre armé de fibres en plâtre durci et en fibres de cellulose (papier recyclé), avec de faibles ajouts d'auxiliaires de production et d'agents hydrophobes.

Composants dangereux: néant

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2013

Version: 3 (F)

Révision: 07.03.2012

Nom du produit: Brio

Autres substances contenues:

CAS: 7778-18-9 Sulfate de calcium

EINECS: 231-900-3

Reg.nr.: 01-2119444918-26-XXXX

Remarque: Substances d'une valeur limite pour l'exposition au poste de travail, voir point 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2013

Version: 3 (F)

Révision: 07.03.2012

Nom du produit: Brio**Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker à sec.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

CAS: 7778-18-9 calcium (sulphate de) (50-100%)VME 10 mg/m³**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP1.

Protection des mains: Pas nécessaire.**Matériau des gants** Pas nécessaire.**Protection des yeux:** En cas de formation de poussière, porter des lunettes à protection latérale.**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****Aspect:**

Forme:	Panneau
Couleur:	gris, beige-gris

Odeur: Inodore**Seuil olfactif:** Non déterminé.**valeur du pH:** Non pertinent à l'état de livraison, suspension 6-9**Changement d'état****Point de fusion:** Non applicable.**Point d'ébullition:** Non applicable.**Point d'éclair** Non applicable.**Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.**Température d'inflammation:** Non applicable.**Température de décomposition:** Non déterminé.**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**Pression de vapeur:** Non applicable.**Densité à 20 °C:** 1100 - 1200 kg/m³**Densité relative** Non déterminé.**Densité de vapeur.** Non applicable.**Vitesse d'évaporation** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2013

Version: 3 (F)

Révision: 07.03.2012

Nom du produit: Brio**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**env. 2 g/l (sulfate de calcium x 2 H₂O) à 20 °C**Viscosité:****Dynamique:**

Non applicable.

Cinématique:

Non applicable.

9.2 Autres informations

Le panneau de plâtre armé de fibres est ininflammable, classe de matériau du bâtiment A1 selon EN 13501-1.

Décomposition thermique du plâtre :

en CaSO₄ et H₂O env. 140 °Cen CaO et SO₃ env. 1000 °C

Décomposition thermique des fibres de cellulose : à partir de 200 °C

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Eviter l'effet de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Inconnu.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Indications toxicologiques complémentaires:** Non toxique.

*

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Catalogue européen des déchets**

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2013

Version: 3 (F)

Révision: 07.03.2012

Nom du produit: Brio

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques
17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

*

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU**

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:**14.6 Précautions particulières à prendre par**

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:****Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf Gips KG, Abteilung Nachhaltigkeit und REACH, 97343 Iphofen

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Un appel à Knauf Direkt coûte 0,39 €/minute. Les appelants dont le numéro de téléphone n'est pas enregistré dans la base de données de Knauf Gips AG, par ex. les maîtres d'ouvrage privés ou les non-clients, paient 1,69 €/minute depuis le réseau fixe allemand. Le prix des appels provenant d'un réseau portable dépendent du fournisseur et de ses tarifs.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2013

Version: 3 (F)

Révision: 07.03.2012

Nom du produit: Brio

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**